



édito

Chères Meulanaises, Chers Meulanais,

Le budget 2020 voté le 5 février dernier consacre encore d'importants moyens, tant en fonctionnement qu'en investissement, à la sécurité.

La décision d'équiper les policiers municipaux en armes létales induit des formations annuelles conséquentes, tout comme celle de mailler, sur plusieurs années, le territoire communal avec des caméras, nécessite du personnel et des travaux.

Toutes les communes sont aujourd'hui dans l'obligation de déployer des dispositifs en faveur de la sécurité qui demeure pourtant une compétence régalienne de l'État. Ce n'est pas normal, mais c'est ainsi.

Renforcer la présence policière, la vidéosurveillance, multiplier les rondes et les interventions sur l'espace public comme dans les halls ou les caves, procéder à des interpellations régulières, monter des opérations communes avec les forces de l'ordre et les services de l'État, que ce soit en centre-ville, aux Annonciades ou à Paradis, crée des tensions mais est indispensable.

Occuper le terrain, gêner les trafiquants dans leur petit commerce quotidien, inciter les habitants à ne pas céder aux intimidations, à appeler le 17, à porter plainte est la seule solution pour lutter contre la délinquance et l'économie souterraine.

Certains maires préfèrent fermer les yeux, préserver une "paix sociale" qui n'a plus aucun sens dans certains quartiers, quitte à sacrifier leurs concitoyens qui y résident. D'autres combattent, parce qu'ils considèrent qu'une poignée de voyous n'a pas à perturber la tranquillité de milliers d'habitants.

C'est le choix que j'ai fait et quelles que soient les menaces, car il y en a, je ne lâcherai rien.



Cécile
ZAMMIT-POPESCU
Le Maire

Vice-président de la CU GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines

L'actu

2020, un budget équilibré et maîtrisé

Dans la lignée des exercices précédents, le budget a été élaboré dans un souci de conserver un service public de qualité et de poursuivre les investissements déjà engagés.

Le contexte économique national contraint toujours davantage les collectivités (baisse de la dotation globale de fonctionnement) alors que les transferts de charges de l'État et les obligations légales nouvelles continuent de s'accroître. En consolidant son épargne nette en 2020 tout en maîtrisant ses dépenses publiques, la Ville de Meulan-en-Yvelines prépare l'avenir et le financement de lourds projets d'investissement.

Budget prévisionnel 2020 : 12 375 328 €

Section fonctionnement : 10 403 643 €



Plantations
Paradis p. 4

Travaux
city-stade p. 5

Associations
de parents p. 10

Un fonctionnement équilibré

Des recettes toujours en baisse

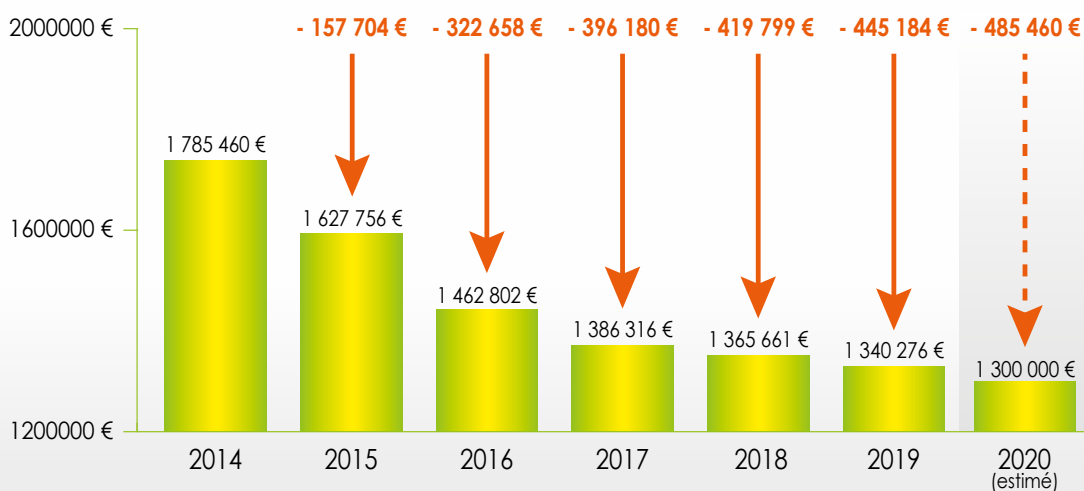
Avec la forte réduction de ses ressources due notamment à la baisse constante de sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la part de l'État, Meulan-en-Yvelines enregistre une perte cumulée d'environ 2,18 millions d'euros de recettes depuis 2013. En dépit des augmentations subies des dépenses de fonctionnement (augmentation de TVA et inflation, de la masse salariale avec la restitution de la compétence Enfance et Petite Enfance...), les efforts de bonne gestion se poursuivent tout en conservant un haut niveau d'exigence sur la qualité de l'accueil et du service rendu et en maintenant une fiscalité à un niveau stable.

Retrouvez en détails l'ensemble des éléments budgétaires sur

www.ville-meulan.fr

Rubrique Votre mairie / Vie citoyenne / Finances

Perte cumulée de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) sur la période 2014 - 2019 : 1 741 525 €



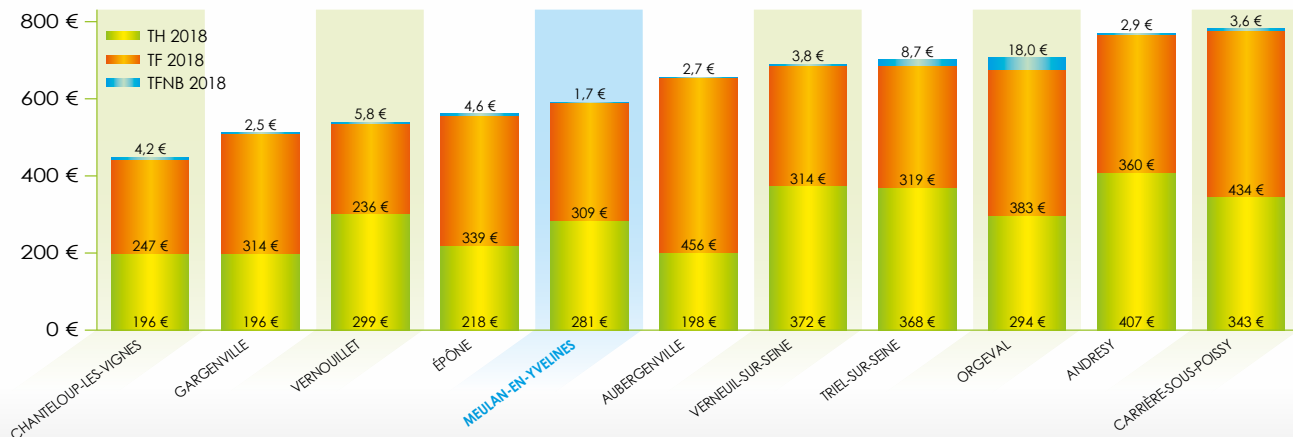
Une fiscalité stabilisée

Malgré ces pertes de recettes, l'équilibre est trouvé par un travail de fond sur la réduction des charges de fonctionnement que sont la masse salariale par exemple ou encore la

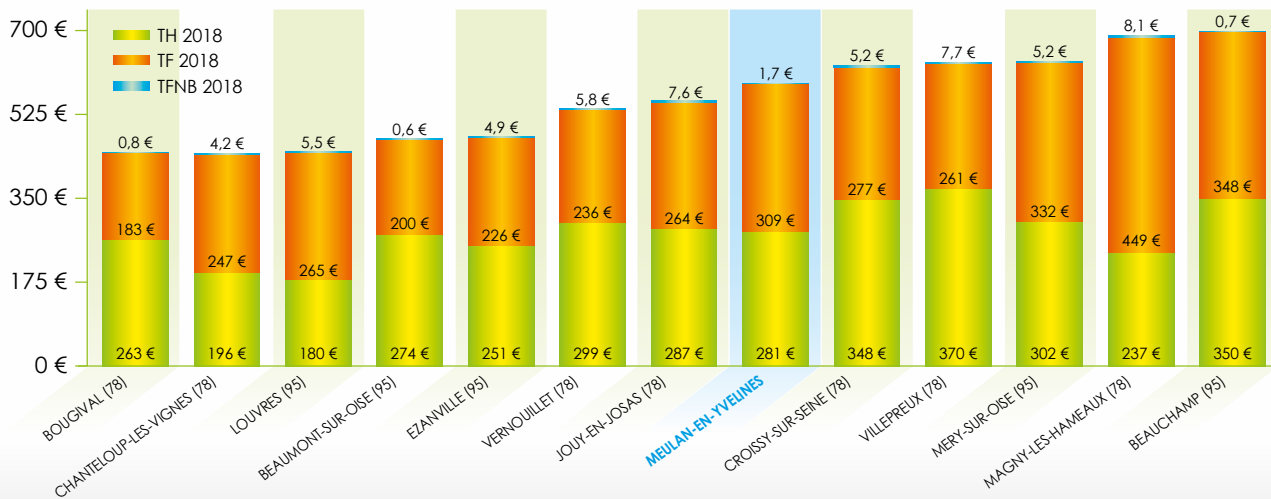
diminution des coûts énergétiques grâce à des rénovations et des investissements ciblés. Après avoir résorbé son déficit structurel, la commune de Meulan-en-Yvelines a

stabilisé sa fiscalité depuis 2015 et se situe dans la moyenne des villes de sa strate, tout en poursuivant son désendettement.

Comparatif global des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) par habitant avec les villes de la CU GPS&O (communes de 6000 à 16000 habitants)



Comparatif global des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) par habitant des Yvelines et du Val d'Oise (communes de 8000 à 11000 habitants)



Un investissement maîtrisé

Les projets liés à l'amélioration du cadre de vie qui ont débuté en 2019 sont en cours de finalisation et aboutiront dans le courant de l'année 2020.

Aménagements urbains : 413 k€

- Lancement du dispositif "Action Cœur de Ville"
- Fin de l'aménagement des bords de Seine
- Remplacement de la clôture du parc municipal "Pierre Dac"
- Reconstruction du city-stade au square des Bois avec la création de cheminements piétons et d'un terrain de pétanque

Aménagement des espaces verts : 20 k€

- Réalisation d'un talus place de l'Aubette
- Ganivelles en bois pour plantes grimpantes Chaussée des Tanneries
- Plantation de bulbes naturalisés route de Pontoise et pont Rhin et Danube

Rappel : seule la Communauté Urbaine GPS&O est compétente sur les investissements de voirie (réfection de chaussées, trottoirs, mobilier urbain, éclairage public, réseaux eau et assainissement, déchets, propreté).

Patrimoine bâti : 429 K€

Poursuite du programme d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux

- Continuité de l'Ad'AP (programme d'accessibilité) des locaux communaux
- Reprise des toitures du gymnase
- Réfection de la cour Valéry
- Extension du columbarium au cimetière
- Changement des plans de changes du multi-accueil et création d'un abri poussettes à la Maison de la Petite Enfance
- AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour la reconstruction de l'école Paradis

Sécurité des personnes et des biens : 170 k€

- Extension du parc de caméras de vidéoprotection
- Déploiement de serrures électroniques dans les différents bâtiments
- Équipement des ERP (Établissements Recevant du Public) en défibrillateurs

Modernisation et renfort des équipements : 388 k€

- Modernisation des moyens informatiques déployés dans les services et dans les écoles (poursuite du projet robotique en milieu scolaire ; modernisation des TNI scolaires...)
- Remplacement des véhicules les plus anciens
- Acquisition de matériels affectés à divers services pour l'exécution des missions du service public

Le budget 2020, c'est encore cette année :

La réduction de moitié des indemnités des élus
(par rapport à la précédente mandature)

0€ de frais de représentation du Maire
(depuis 2014)

La baisse de la masse salariale
(hors Petite enfance restituée fin 2017)

La stabilité de la fiscalité
(depuis 2015)

La poursuite du désendettement de la Ville

Le rétablissement de l'autofinancement

La brigade de l'environnement

La brigade de l'environnement (composée de 5 agents, dont un Agent de Surveillance de la Voie Publique assermenté) a pour rôle principal la prévention des incivilités en préconisant les bons gestes des règles d'hygiène.

Depuis sa création (été 2019), des résultats probants ont été remarqués, notamment l'amélioration de la propreté urbaine et la baisse des dépôts sauvages d'encombrants et d'ordures ménagères.

Afin de poursuivre cette campagne de prévention et de sensibiliser le plus grand nombre, des outils d'information tels que des panneaux d'affichages ont été réalisés et placés à chaque point d'apport volontaire pour rappeler les consignes.

Des points noirs sont encore constatés, particulièrement le week-end. Les services mettent tout en œuvre dès le samedi ou le dimanche (astreinte technique) pour remettre en état les zones souillées.



Les caméras de vidéo-protection permettent dans certains cas d'identifier les auteurs de ces incivilités et d'engager des procédures.

Écoles : nouvelle signalétique

L'école Pasteur avait déjà son enseigne en mosaïque réalisée par les élèves.

Désormais les écoles Paul Valéry, des Bois et le Centre de Loisirs ont la leur ! La signalétique des autres bâtiments municipaux se poursuivra dans le courant de l'année.



Éclairage public au Paradis

La Communauté Urbaine GPS&O a lancé des travaux de rénovation de l'éclairage public (appareils d'éclairage, ampoules à LED) allées de l'Île-de-France, des Ibis, de la Claire Fontaine et chemin de la Pierre à Poisson.



Des plantations devant les commerces Paradis



Afin de contribuer à l'embellissement de la zone commerciale du quartier Paradis, les jeunes de l'Espace jeunes, accompagnés des animateurs et des agents des Services techniques, ont participé à la plantation de nouveaux espaces verts.

City-stade à Paradis

La reconstruction du city-stade au square des Bois à Meulan-Paradis est en cours de réalisation : démontage de l'ancien, déblaiement du terrain pour un nouveau cheminement afin d'en faciliter l'accès et création d'un terrain de pétanque (fin des travaux et livraison du chantier début avril).



Aménagement des berges de Seine et nouvelle clôture du square Pierre Dac

Après le renouvellement et l'harmonisation du mobilier urbain (bancs, fauteuils, tables de pique-nique, mange-debout, corbeilles), la réhabilitation de l'aire de jeux pour enfants et l'installation d'appareils de fitness, un cheminement piéton allant du pont Rhin et Danube jusqu'au terrain de pétanque a été réalisé. Pour finaliser ce grand projet d'aménagement des berges de Seine, une nouvelle clôture a été posée au square Pierre Dac.



Parc à sapins

Cette année, six lieux de collecte ont été mis à disposition des Meulanais par les Services techniques de la Ville, ce qui a permis de collecter environ 200 sapins de Noël ! Ce nombre est en constante augmentation, merci aux Meulanais de leur implication !

Ces sapins sont transformés en copeaux de bois puis utilisés au pied des arbustes pour éviter le désherbage. Ces copeaux apportent aussi de la matière organique par leur décomposition, ils favorisent la vie microbienne du sol, ils améliorent la croissance, la santé des végétaux et améliorent la structure du sol, ils limitent ainsi l'arrosage.

Voisins Vigilants & Solidaires

Soyez informé et prévenez vos voisins de faits ou troubles anormaux que vous pouvez constater dans votre quartier. Devenez acteur de votre sécurité, inscrivez-vous sur : www.voisinsvigilants.org et rejoignez votre réseau social de voisinage.



Conseil Consultatif des Jeunes

Le Conseil Consultatif des Jeunes a été créé pour donner la parole aux jeunes Meulanais, riches d'idées.



Le mag a rencontré des membres du Conseil pour qu'ils racontent leur nouvelle responsabilité au sein de la commune.

Le Mag : Depuis combien de temps faites-vous partie du Conseil ? Combien êtes-vous ? Tous les quartiers sont-ils représentés ?

Le Conseil : "Nous faisons partie du Conseil depuis sa création, soit avril 2019, en ayant déposé notre candidature et rempli un dossier en expliquant nos motivations. Nous sommes entre 9 et 11 adolescents (plus de filles !) entre 14 et 16 ans. Les plus jeunes avaient un peu peur du projet mais commencent à plus s'intéresser. Nous habitons tous à Meulan, de quartiers différents (Paradis,

Gambetta etc...), ce qui est plus facile pour connaître les besoins et les envies des jeunes de toute la ville.

Le Mag : Pourquoi vous êtes-vous présentés ? Que faites-vous concrètement ? Combien de fois vous réunissez-vous ?

Le Conseil : "Nous avons déposé notre candidature pour participer à l'évolution de Meulan (sans grande conviction pour être honnête !), pour mettre notre touche personnelle au changement. Nous voulions tout simplement participer activement à la vie de notre commune. Pour cela, nous nous réunissons une fois par mois à l'Espace Jeunes, avec notre animateur, pour écouter et partager nos idées. Et une fois tous les trois mois, Madame le Maire, des élus et des agents nous reçoivent en Mairie pour échanger sur nos projets et demandes."

Le Mag : Suite à ces réunions, avez-vous des projets qui ont abouti ? Y en a-t-il en cours ? Vous sentez-vous écoutés et compris ?

Le Conseil : "À notre grande surprise, la plupart des projets évoqués au cours de l'année a été acceptée. Certains projets prennent plus de temps à se mettre en place que d'autres. Lors

de ces réunions, les échanges sur les envies de chacun, les discussions, le partage avec les adultes sont très agréables et enrichissants, nous nous sentons écoutés et pris au sérieux. Nos projets deviennent concrets et ça nous rend fiers !"

Projets déjà réalisés

- Installation de poubelles supplémentaires dans la ville
- Sorties à thème
- Plantations sur l'espace vert devant les commerces Paradis
- Projet Hip-Hop (atelier + spectacle)

Projets en cours ou à venir

- City-stade
- Mur d'expression
- Rencontre avec les seniors de Meulan lors d'ateliers
- Intervenants pour des formations

Le Mag : Vous représenterez-vous l'année prochaine ?

Le Conseil : "Oui, car nous avons l'impression d'être à notre place et de faire un peu évoluer les choses (à notre niveau). L'expérience est très enrichissante et motivante, cela demande du temps, d'être volontaire et disponible mais au final on est récompensé quand on voit l'aboutissement de nos projets." ■

Régler ses factures en ligne !

La mise en place de PayFip Titre est prête. Désormais, les administrés recevant des avis de somme à payer pour l'usage d'un service public local peuvent donc payer en ligne sur une plateforme nationale et sécurisée.

Cela concerne :

- Autorisations de voirie ou d'occupation du domaine public
- Titres d'impayés (attention à ne pas confondre avec le paiement des factures de régie sur l'Espace famille)
- Remboursements de cotisations CNRACL pour les agents en détachement
- Remboursement d'avoir par une entreprise
- TLPE pour les entreprises retardataires
- Loyer local divers (club de danse par exemple)
- Etc...

Le paiement par internet est proposé sur tipi.budget.gouv.fr Pour l'utiliser, il faudra :

- La facture à régler
- Une adresse électronique
- Une carte bancaire ou, pour payer par prélèvement unique, les identifiants de l'espace particulier impots.gouv.fr et, lors de la première utilisation, un RIB.

Payez en ligne grâce à un service accessible 24h/24 et 7j/7. ■



Agenda seniors

Musée de l'Air et de l'Espace

Le Bourget •

Mardi 21 avril 2020

Lors de cette visite, les participants découvriront le domaine de l'aéronautique, tant militaire que civil. Départ à 13h du quai de l'Arquebuse et arrêt à 13h15 aux commerces de Paradis. Retour prévu entre 18h et 19h. 12,50€ par personne, inscription auprès du CCAS à partir du 30 mars.

Goûter du Printemps

Bergerie de la Ferme du Paradis •

Mardi 28 avril 2020

Pour la 2^{ème} fois, le CCAS propose un après-midi festif pour les seniors. Quelques gourmandises et boissons chaudes seront servies durant le spectacle. 5€ par personne. Un coupon-réponse sera envoyé par courrier début mars.

Orléans •

Mercredi 13 mai 2020

Durant cette escapade dans la ville d'Orléans, classée "Ville d'Art et d'Histoire", un pass sera délivré permettant de visiter le Musée des Beaux-Arts, l'Hôtel Cabu, le Musée d'Histoire et d'Archéologie, le Centre Charles Péguy et la Maison Jeanne d'Arc. Départ à 7h des commerces de Paradis et arrêt à 7h15 au quai de l'Arquebuse. Restauration sur place. Retour prévu entre 19h et 20h. 43,50€ par personne, inscription auprès du CCAS à partir du 22 avril.

Domaine de Trianon

Versailles •

Mardi 16 juin 2020

Appréciez le havre de paix qu'est le Grand Trianon et admirez l'élégance du Petit Trianon et la beauté de son jardin anglais. Clôturez l'après-midi par le Hameau de la Reine, véritable petit village normand. Départ à 13h des commerces de Paradis et arrêt à 13h15 au quai de l'Arquebuse. Retour prévu entre 18h et 19h. 18€ par personne, inscription auprès du CCAS à partir du 18 mai.

- Infos et réservation: 01 30 90 41 20 ou ccas@ville-meulan.fr

Travaux de restructuration de la Poste

Du 1^{er} avril au 15 juin, les activités seront déplacées dans le local municipal des Pénitents situé derrière la Mairie.

Élections municipales



Les dimanches 15 et 22 mars auront lieu les élections municipales. Pour pouvoir voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales et de pouvoir justifier de son identité (la carte électorale n'est pas obligatoire).

Liste des pièces admises :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d' élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

Rappel : Les ressortissants européens, non français, peuvent voter aux élections municipales mais il faut être inscrit sur les listes électorales.

Le vote par procuration

Si vous n'êtes pas présent sur la commune à ces dates, il est possible de faire établir une procuration.

Le vote par procuration permet à un électeur absent de se faire représenter au scrutin par un autre électeur de son choix. Le mandant, inscrit sur liste électorale, doit se rendre muni de sa pièce d'identité au commissariat de police ou un tribunal d'instance de son lieu de résidence pour établir la procuration. Le mandataire doit jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Pour plus d'infos : www.service-public.fr

Animation accueil familial •
du 16 au 20 décembre



Plaisir, échange, découverte et convivialité ont été les maîtres mots de ces rencontres.

Vacances Jeunesse •
du 21 au 27 décembre



Sortie PSG/Amiens



Soirée élégance à l'Espace Jeunes

Escalade avec
l'Espace Jeunes • 8 janvier



Concert du Nouvel an •
12 janvier



Un flocon dans ma gorge • 22 janvier



Michèle Audin • 24 janvier

Rencontre avec une mathématicienne, oulipienne et écrivaine.



Nouveaux Meulanais • 1^{er} février



Paradis Electro • 7 février



Cité de la céramique • 4 février



Sortie seniors à Sèvres

Séjour ski • du 8 au 15 février



Les 24 jeunes Meulanais au domaine "les Sybelles"



Le marché à Paradis

Un primeur se réinstalle le dimanche matin, rue de la Ferme, en face des commerces dans le quartier Paradis. Un poissonnier devrait le rejoindre prochainement.



© Ville de Meulan-en-Yvelines

2 nouvelles associations de parents d'élèves

- Association Indépendante des Parents d'Élèves de l'École Pasteur (AIPEP)
- Les P'tits Valéryens

Ces associations ont pour but d'informer les familles sur la vie scolaire de leurs enfant(s), faciliter les rapports entre les parents, le corps enseignant et de participer au financement des projets éducatifs des écoles Paul Valéry et Pasteur.

CRIB

Après le succès des réunions proposées en 2018 et en 2019, une nouvelle soirée dédiée aux associations et à leurs responsables se déroulera à l'Hôtel de Ville le jeudi 14 mai 2020 de 19h à 21h, en partenariat avec le CRIB (Centre de Ressources et d'Information de Bénévoles).

Secours catholique

L'association recherche un(e) bénévole pour organiser le don de vêtements. Information à la permanence les lundis et jeudis de 14h à 16h30 au 18, place des Pénitents ou par téléphone au 06 89 57 11 38.

À venir à Meulan

Rouge...

Compagnie Une Autre Carmen

Inventions pour opéra et pots de peinture. La couleur rouge déroule son fil et nous embarque dans un univers pictural et lyrique. Un air d'opéra émerge, c'est Carmen, elle chante le rouge de la passion et de l'amour...

- Mercredi 25 mars à 14h30, Bergerie - Ferme du Paradis

Créative Aventure - vacances de printemps

Avec l'artiste mosaïste Franck Rouilly

Drôle de ZOO-ZOO ! Réalisez de grandes et petites bestioles, d'étonnantes créatures.

- Du lundi 6 au vendredi 10 avril de 14h à 18h
Atelier Orangerie du Jardin - Domaine Berson

Musiques du Monde

Stéphane Rullière, violon & Daniel Dato, alto

Une manière unique d'initier les plus jeunes à la musique. Ce concert permet aux enfants de se familiariser avec un instrument, un musicien, un compositeur... Les plus belles mélodies russes, italiennes, viennoises, américaines et françaises.

- Mercredi 15 avril à 14h30, Bergerie - Ferme du Paradis

Rire et Humour Gil Alma

Après avoir incarné pendant 5 ans "Alain" dans Nos Chers Voisins et aujourd'hui 1^{er} rôle du téléfilm policier César Wagner, venez découvrir Gil Alma autrement dans son One-man-show ! 200 % Naturel !

- Samedi 16 mai à 20h30, Bergerie - Ferme du Paradis

Carnet

Elle est née...

Mila ALDEBERT



Retrouvez toute l'actualité culturelle dans l'agenda 2019 - 2020
www.ville-meulan.fr

Délibération votée lors de la séance du 5 février 2020

Permis de louer

La loi ALUR permet désormais aux communes de définir des secteurs géographiques dans lesquels la mise en location d'un bien par un bailleur est soumise à une autorisation préalable de la Ville. Cette mesure a pour objectif de lutter contre les marchands de sommeil et l'habitat indigne. Le contrôle est exercé par les services municipaux compétents en hygiène avant la signature d'un bail et si l'état du logement n'est pas conforme, la Ville met en demeure le bailleur privé d'exécuter les travaux. Les logements sociaux sont exclus du dispositif (loi ELAN). Si le logement est loué sans autorisation ou en dépit d'une mise en demeure, le bailleur s'expose à des amendes allant de 5 000 à 15 000€, dont le produit est intégralement reversé à l'Agence nationale de l'habitat qui œuvre pour l'amélioration du parc privé. Cette autorisation préalable de mise en location entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et concernera le périmètre suivant :



À l'écoute des Meulanais

Permanence des élus :
les samedis de 10h à 12h
(sans rendez-vous)

Suspendue
en période électorale

Prochain Conseil municipal

Entre le vendredi et le dimanche
de la semaine suivant les
résultats des élections
salle du Conseil municipal
en Mairie

Prochain Conseil communautaire

lundi 20 avril à 19h
à Gargenville (salle des fêtes)

Tribune libre

Agir pour Meulan-en-Yvelines (majorité - 22 élus)

Le dernier Conseil municipal de la mandature s'est achevé sans l'opposition : représentant du RN toujours absent depuis des mois car il habite et est candidat ailleurs, élus de gauche, plus que trois, qui ont quitté la séance avant le vote du budget au prétexte que le compte administratif n'était pas présenté. Or le budget doit impérativement être voté avant le 30 avril, le compte administratif avant le 30 juin. Présenter son résultat plusieurs semaines après son prévisionnel signifie simplement que l'on est capable d'équilibrer le budget 2020 sans y intégrer l'excédent 2019 et témoigne d'une gestion saine des finances. Autre temps, autres méthodes... ■

Meulan demain (minorité - 6 élus)

À la veille des élections, quel est le bilan de la majorité actuelle ? Ce mandat a été marqué par trois faits incontestables. D'abord, la promesse de ne pas augmenter les impôts a volé en éclats avec de fausses allégations sur les finances de la commune. Bilan : record des Yvelines, une hausse de 5 millions d'euros sur le mandat. Ensuite la promesse d'améliorer le cadre de vie : la ville n'a rien fait qu'achever des projets anciens. Plus grave enfin le déclin de notre ville, perdant son stade de foot pour les jeunes, les Restos du Cœur pour les plus démunis, le Club Jean Sorbier pour les anciens, la petite ferme de Berson pour les familles. À vous de juger. ■

Meulan Bleu Marine (minorité - 1 élu)

"J'voudrais bien mais j'peux point", voilà comment on peut résumer le bilan de la maire sortante qui avait pourtant avec elle la majorité du Conseil départemental et de la Communauté urbaine : difficile d'être mieux servie ! Et pourtant... Meulan s'atrophie et est en train de sortir de l'Histoire. Un mandat de plus et il n'y aura plus rien à sauver. Mais le déclin n'est pas une fatalité et des villes RN comme Béziers et Fréjus qui, d'après les sondages, s'apprêtent à réélire leur maire dès le premier tour, le prouvent. Même si la vie m'a conduit sous d'autres cieux, je souhaite le meilleur aux Meulanais pour la suite : Retrouver Meulan ! ■

Pâques à Meulan

lundi 13 avril 2020

SOIRÉE DJ PÂQUES ADOS
LUNDI 13 AVRIL 2020
18H - 22H
DOMAINE BERSON
RÉSERVÉ AUX MEULANAIS de la 6^e à la 3^e
INSCRIPTION OBLIGATOIRE jusqu'au 27 mars 2020

Chasse aux Œufs
FERME DU PARADIS
LUNDI 13 AVRIL 2020 de 10h à 12h
RÉSERVÉ AUX MEULANAIS maternelles et primaires
INSCRIPTION OBLIGATOIRE jusqu'au 27 mars 2020

VIDE-GRENIERS DU PARADIS
rue de la Ferme du Paradis
RESTAURATION SUR PLACE STRUCTURE GONFLABLE
DIMANCHE 26 AVRIL 2020 8H/18H
PLUS D'INFOS AU SERVICE ÉVÉNEMENTIEL : tél. 01 30 90 41 41 • evenementiel@ville-meulan.fr
www.ville-meulan.fr
INSCRIPTION EN MAIRIE JUSQU'AU 3 AVRIL 2020

Commémoration du 8 mai 1945

Cimetière de Meulan-en-Yvelines à 12h

Horaires Mairie

- lundi, jeudi et vendredi 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h
- mardi 8h30 - 12h30
- mercredi 8h30 - 19h30
- samedi 8h30 - 12h

Permanences

Avocat

- jeudi 2 avril Uniquement sur rendez-vous à l'accueil de la Mairie 01 30 90 41 41

Écrivain public

- lundi 9h - 12h30 / 13h30 - 17h Maison des Associations
- mercredi 13h30 - 17h Mairie

Information juridique

- lundi 9h - 12h30 / 13h30 - 17h Maison des Associations

Police municipale

- du lundi au vendredi 9h - 12h30 / 13h30 - 16h30 Poste de police municipale

Médiation familiale

Avec l'APME

- vendredi de 13h30 à 19h30 Maison des Associations uniquement sur rendez-vous au 01 30 21 75 55

Mission locale

- mardi après-midi 14h - 17h 18, place des Pénitents

Permanences médicales

Pharmacies de garde

site : <http://lc.cx/Znsq> ou commissariat de police 01 78 73 11 11

Dentistes de garde

01 39 51 21 21

Maison médicale de garde

20h - minuit
9h - 13h (les jours fériés)
appelez le 15